

Séance du 17 Mai 2022

Le dix-sept mai deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CEVOZ-MAMI, Maire.

Étaient présents : Antony BELLEMIN-MAGNINOT, Gérard PERA, Bernard VALANSOT, Bruno PLANCHE, Didier DAMOUR, Nicolas BERNERD, Cédric PLANCHE, Pascal DUBEUF

Absent excusé : Nicolas PEPIN

2022/005 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DÉMISSION D'UN ADJOINT

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Suite à la démission de Madame GENTET Nicole de son poste de 2^{ème} adjointe. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant. Le Conseil municipal compte après cette démission, deux adjoints.

DIVERS :

- Planning des permanences des élections législatives, le 12 juin 2022 et le 19 juin 2022
- Début des travaux pour la station d'assainissement début juin 2022
- Les volets électriques ont été posés à l'école maternelle (fenêtres du bas)
- La mairie sera fermée du 23 mai au 30 mai 2022 inclus